ACFO | ACAF

Le syndicat des professionnels de la finance

30e assemblée générale annuelle

Renseignements aux électeurs

ACFO-ACAF

193 chemin Richmond
Ottawa (Ontario) K1Z 6W4

Tél: 613-728-0695 ou 1-877-728-0695
Téléc: 613-761-9568

Enjeux en milieu de travail, négociations et relations de travail
labourrelations@acfo-acaf.com

Autres enquêtes
information@acfo-acaf.com

Chers collègues,

Quelle année nous avons eue!

Non seulement 2019 a été l'année de notre 30e anniversaire, mais elle a également vu des changements passionnants et inattendus et a été la réalisation d'années de planification et d'efforts. L'ACFO-ACAF a négocié trois ententes, a lancé trois nouvelles initiatives de perfectionnement professionnel et a élargi son effectif.

Mais malgré toute cette excitation, je peux vraiment dire que le fait saillant de mon année a été d'avoir eu l'occasion de communiquer avec un si grand nombre d'entre vous. Nous avons organisé, dans tout le Canada, plus de mises au point régionales, de réunions de discussion et de soirées de réseautage que par le passé. C'est toujours un plaisir et un honneur de parler avec des membres de l'ACFO-ACAF. Chaque conversation est l'occasion d'entendre vos points de vue et vos idées et me rappelle à quel point vous êtes un groupe remarquable. Ce sont ces conversations qui façonnent les priorités de l'ACFO-ACAF dans tous les domaines, qu'il s'agisse de négociation collective, de perfectionnement professionnel ou de défense des droits des membres, et qui nous permettent de mieux représenter les intérêts de nos membres dans tout le pays.

Au cours de l'année passée, vous nous avez donné du temps, de l'énergie et votre soutien, et je parle au nom de toute l'équipe de l'ACFO-ACAF en disant que nous vous sommes extrêmement reconnaissants. Je suis fier de notre personnel et de notre conseil d'administration qui ont travaillé énormément pour maintenir notre niveau élevé habituel de représentation et de service tout en offrant et en réalisant plus de choses que par le passé. Mais je sais aussi que rien de tout cela n'aurait été possible sans la communauté de l'ACFO-ACAF.

Nous sommes actuellement à la veille d'un grand changement. Notre communauté prend de l'ampleur, tant en nombre qu'en influence, et cette expansion s'accompagne d'une foule de nouvelles possibilités. Je crois qu'avec votre soutien continu, l'avenir de l'ACFO-ACAF est prometteur.

Honnêtement, en ce 30e anniversaire, je m'attendais à passer plus de temps en réflexion sur nos 30 ans d'histoire. Ce jalon est quand même très important pour moi et à l'ACFO-ACAF, nous sommes honorés d'avoir représenté cet incroyable groupe professionnel pendant trois décennies. Mais avec tant de changements passionnants dans le rétroviseur et tant de possibilités à saisir devant nous, j'ai constaté que j'avais à peine le temps de regarder en arrière. Après tout, il y a tellement de choses qui nous attendent.

Aux 30 prochaines années!

Sincères salutations,

Dany Richard, MBA, CPA, CMA, IAS.A
Président et président du conseil d'administration

À propos de l'ACFO-ACAF

Personnel

Grant Boland
Relations de travail

Joe Boughner
Communications et affaires publiques

Nicolas Brunette-D'Souza
Relations de travail

Scott Chamberlain
Relations de travail

Nélia da Silva
Administration

Mathieu Delorme
Relations de travail

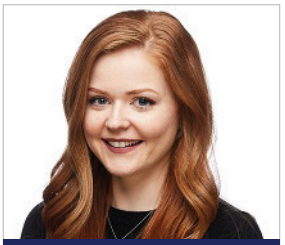

Lauren Doty
Communications et affaires publiques

Nikki Gadoury
Administration

Vivian Gates
Relations de travail

Shelina Jamal
Finance

Catherine Larrivée
Administration

Olga Nkuba
Administration

Meghan O'Halloran
Relations de travail

Stéphanie Rochon Perras
Relations de travail

Madeline Rodriguez
Communications et affaires publiques

Danielle Viel
Relations de travail

Conseil d'administration

Dany Richard
Président et président du conseil

Louise Amyot
Vice-présidente

Nicole Bishop Tempke
Vice-présidente

Ian Boyle
Vice-président

Karen Hall
Vice-présidente

Rob Hawkins
Vice-président exécutif

Natacha Ruiz Tardif
Vice-présidente

Table des matières

Ordre du jour *2*

Rapport annuel de 2019 ..... *3*

Négociation collective 4

Entente de dédommagement des problèmes causés par Phénix 5

Étude conjointe sur l'équité salariale 7

Groupe CT 8

Perfectionnement professionnel 9

Fonctionnement de l'ACFO-ACAF et relations de travail 14

Garantir des services de qualité et une responsabilité financière 15

Conclusion 16

Renseignements aux électeurs *18*

Règles relatives au vote 18

Résolutions 23

Compte rendu de la 29e AGA 25

États financiers consolidés (2018) 33

Budget (2020) 48

Candidats à l'élection 50

Ordre du jour

Le jeudi 21 novembre 2019

Centre Shaw
55 promenade Colonel By
Ottawa (Ontario) K1N 9J2

L'inscription	16h30
Mot d'ouverture	17h20
Début du service du souper	17h30
Mot du président : *Rapport annuel et budget*	18h30
Résultats du vote	19h45
Levée de la séance	20h00

ACFO | ACAF

Rapport annuel de 2019

Sans aucun doute, 2019 a été une année de réussites sans précédent pour l'ACFO-ACAF et notre communauté. Non seulement cette année a-t-elle été celle de notre 30e anniversaire en tant que syndicat des professionnels de la finance, mais elle a aussi été une année de croissance et de changement, qui a vu monter en flèche le nombre de nos membres, notre influence et les services que nous offrons.

Cette année, nous avons négocié trois ententes cruciales : la nouvelle convention collective des FI de la fonction publique, l'entente de dédommagement des problèmes causés par Phénix et l'entente d'étude conjointe visant à régler la plainte d'équité salariale. Nous avons également fait campagne avec succès pour représenter le nouveau groupe Fonction de contrôleur. Enfin, 2019 a été l'année du lancement de deux nouvelles initiatives de perfectionnement professionnel : le Centre de formation des contrôleurs et le Répertoire de CV. Nous avons fait tout cela en douze mois à peine, tout en maintenant le même niveau élevé de service que notre communauté s'est habituée à recevoir de la part de l'ACFO-ACAF.

À l'ACFO-ACAF, nous voulons voir plus d'années comme celle-ci. Nous croyons qu'il est important de pouvoir tirer le meilleur parti des possibilités de croissance tout en continuant à fournir des services de qualité, une représentation professionnelle et une défense efficace des intérêts de notre communauté. Pour pouvoir accomplir cela tout en maintenant des activités financièrement responsables à long terme, nous proposerons un changement modeste et raisonnable de la structure des cotisations au cours de la prochaine année. Nous espérons avoir votre appui pour assurer l'avenir de notre communauté.

Le personnel et le conseil d'administration de l'ACFO-ACAF sont fiers de tout ce qui a été réalisé cette année, mais ils se rendent bien compte que rien de tout cela n'aurait été possible sans les membres. Vous avez montré votre soutien lors du vote de ratification et de la campagne

de cartes de membre et vous avez offert vos commentaires sur tous les sujets, qu'il s'agisse des priorités de la négociation collective ou de l'amélioration de nos services de perfectionnement professionnel. Dans toutes les décisions que nous avons prises, vous nous avez éclairés et inspirés. Nous sommes vraiment reconnaissants de votre soutien et fiers de représenter une communauté de professionnels aussi forte et motivée, cette année comme chaque année.

Négociation collective

Au cours d'une année chargée et fructueuse, l'une des réalisations dont nous sommes le plus fiers est la conclusion, pour nos membres FI, d'une nouvelle convention collective solide, qui a reçu un vote de ratification record de 99 %.

Parmi les points saillants de la convention collective des FI de la fonction publique fédérale, mentionnons :

- une augmentation salariale de 8 % sur quatre ans dont 5 % au cours des deux premières années;
- des améliorations apportées à l'indemnité de maternité;
- un élargissement de la définition de la famille pour le congé payé pour obligations familiales et pour le congé non payé pour les soins d'un membre de la proche famille;
- de nouvelles dispositions pour le congé de proche aidant;
- un meilleur accès à l'information sur le solde des congés;
- l'instauration d'un congé payé pour violence familiale de 75 heures pour les personnes qui en ont besoin;

Le président de l'ACFO-ACAF, Dany Richard, annonce les résultats du vote de ratification pendant la Mise au point du printemps, la journée annuelle de perfectionnement tenue à Ottawa le 4 juin 2019.

- des améliorations apportées au protocole d'entente sur le soutien au mieux-être des employés;
- un paiement forfaitaire de 400 $ à chaque membre, afin de tenir compte des délais plus longs que la normale pour certains paiements rétroactifs et d'autres pénalités financières si l'employeur ne respecte pas les délais.

Non seulement l'ACFO-ACAF a-t-elle obtenu un pourcentage record de membres qui ont voté en faveur de la convention collective, mais elle a une fois de plus été le premier groupe à la ratifier, ce qui l'a placée en première position pour la mise en œuvre. Grâce à cette stratégie, la plupart d'entre vous reçoivent déjà leur rémunération aux nouveaux taux alors que certains groupes attendent encore la mise en œuvre de la convention et que d'autres n'ont même pas encore conclu d'entente.

Nous avons été en mesure d'obtenir cette convention collective grâce au travail acharné du Comité de négociation collective et à l'apport précieux de l'ensemble de la communauté des FI de la fonction publique. Dans vos courriels, lors de diverses activités et dans vos réponses au sondage sur la négociation collective, vous nous avez fait part de priorités qui ont façonné notre approche tout au long des négociations.

Nous allons continuer les négociations concernant le régime d'invalidité à court terme du Programme de soutien au mieux-être des employés. Soyez assurés que nous ne nous arrêterons pas avant d'avoir un régime de mieux-être qui soit une amélioration par rapport au régime actuel de congés de maladie. Nous nous assurerons que tous les membres de l'ACFO-ACAF auront la protection dont ils ont besoin quand ils en auront besoin et alors seulement, nous soumettrons le régime proposé à l'approbation des membres de l'ACFO-ACAF.

Entente de dédommagement des problèmes causés par Phénix

La débâcle du système de paye Phénix afflige les membres de l'ACFO-ACAF depuis des années, en touchant non seulement les employés qui ont subi directement des erreurs salariales, mais aussi ceux qui doivent assumer une charge de travail plus lourde en raison d'un système surchargé et déréglé.

Nous sommes tout à fait conscients de ce que les membres de l'ACFO-ACAF ont enduré à cause de Phénix, c'est pourquoi nous avons eu le plaisir d'annoncer en mai qu'avec 14 autres agents négociateurs, nous avions approuvé une entente d'indemnisation pour les victimes de Phénix. Cette entente prévoit des indemnités pour tous les FI de la fonction publique et s'ajoute au remboursement et à la compensation financière que les membres touchés recevront.

L'entente prévoit :

- deux jours de congé pour les employés qui travaillaient dans la fonction publique fédérale en 2016-2017;

- un jour de congé pour les personnes qui y ont travaillé en 2017-2018;
- un jour de congé pour les personnes qui y ont travaillé en 2018-2019;
- un jour de congé pour les personnes qui y travaillent en 2019-2020 (qui sera ajouté dans les 150 jours suivant la fin de l'exercice).

Tous les membres FI de la fonction publique devraient déjà avoir vu ces crédits dans leur banque de congés. En plus des crédits de congé, l'entente a également établi les paramètres d'un processus plus efficace pour le remboursement des coûts supplémentaires et pour le paiement des indemnités aux personnes qui ont subi des erreurs de paie.

Nous savons que rien ne peut vraiment compenser ce que les personnes directement touchées par Phénix ont subi. Notre but était d'accélérer le processus de remboursement et de faire reconnaître ce que notre communauté a enduré.

Au cours de la prochaine année, l'ACFO-ACAF continuera à faire pression sur le gouvernement pour qu'il règle une fois pour toutes les problèmes de Phénix et à faire en sorte que chaque employé touché soit indemnisé. Notre équipe des relations de travail continuera aussi à offrir son soutien aux membres directement touchés par Phénix et à les guider tout au long du processus de remboursement et de paiement de dommages-intérêts.

Les représentants des syndicats participants et l'employeur se sont réunis au bureau de l'ACFO-ACAF pour signer l'entente de dédommagement le 12 juin 2019.

Étude conjointe sur l'équité salariale

La lutte pour l'équité salariale est une lutte que l'ACFO-ACAF mène depuis longtemps. Le processus est long et souvent frustrant, mais notre communauté a toujours été claire à ce sujet : c'est une bataille qui vaut la peine d'être livrée.

Cette année, nous sommes fiers d'annoncer que nous avons fait des progrès importants pour nous assurer que nos membres reçoivent une rémunération juste et équitable. En juin, l'ACFO-ACAF a conclu une entente avec l'employeur pour mener une étude conjointe qui permettra de régler notre plainte en matière d'équité salariale en 24 mois.

Notre plainte la plus récente en matière d'équité salariale a été déposée en 2016 à la suite d'une étude préliminaire qui a constaté un écart salarial entre le groupe FI de la fonction publique et les groupes à prédominance masculine qui exécutent des tâches de valeur comparable. Nous savions que nous devrions peut-être attendre une dizaine d'années avant que notre plainte soit jugée devant la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique, c'est pourquoi nous avons également approché l'employeur pour mener une étude conjointe, supervisée par une tierce partie, afin de régler la plainte d'une manière proactive et collaborative.

Notre objectif est d'arriver à un règlement juste et rapide tout en évitant un litige coûteux et nous croyons qu'un processus fondé sur des données probantes avec le soutien d'une tierce partie neutre est le meilleur moyen pour ce faire.

Au cours des deux prochaines années, l'ACFO-ACAF et l'employeur travailleront avec les experts sélectionnés conjointement pour choisir les bons groupes de comparaison et déterminer s'il y a un écart salarial fondé sur le sexe qui touche le groupe FI de la fonction publique.

Comme groupe à prédominance féminine, la communauté des FI subit une discrimination salariale. L'étude conjointe permettra de régler ce problème plus rapidement et plus amiablement.

Groupe CT

En ce qui concerne l'avenir de la communauté de l'ACFO-ACAF, le développement le plus important de 2019 a été la création du nouveau groupe Fonction de contrôleur (groupe CT) et la décision de la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique confiant à l'ACFO-ACAF la représentation de ce groupe.

En mars, le Conseil du Trésor a annoncé la création du groupe CT, un nouveau groupe professionnel composé des FI, des AU et de quelques employés de l'audit interne. À la suite de cette annonce, l'ACFO-ACAF a immédiatement mis en œuvre un plan de communication exhaustif pour informer ses membres FI actuels de la fonction publique des répercussions et des prochaines étapes et pour encourager tous les futurs membres du groupe CT à remplir leur carte de membre montrant leur appui à l'ACFO-ACAF pour qu'elle devienne l'agent négociateur représentant le nouveau groupe. Nous avons accepté les cartes envoyées par la poste ou remises en personne au bureau de l'ACFO-ACAF ainsi que lors des soirées de réseautage local; nous les avons également ramassées aux réunions de discussion tenues à Moncton, Fredericton, Charlottetown, North York, Toronto, Halifax, St-Hubert, Winnipeg et Kingston et nous avons installé des points de dépôt près des principaux édifices à bureaux de la fonction publique.

À la mi-juin, en grande partie grâce à l'appui massif de la communauté FI de la fonction publique, nous avons pu présenter à la Commission près de 3 000 cartes signées. La Commission a approuvé officiellement notre demande à la fin du mois de septembre, faisant ainsi de l'ACFO-ACAF le représentant du groupe CT. Nous sommes vraiment reconnaissants de la réponse impressionnante que nous avons reçue de la communauté FI. Ce fut vraiment un honneur de voir cet afflux de cartes comme preuve concrète de votre soutien.

Au printemps, des représentants de l'ACFO-ACAF ont organisé des séances d'information et des réunions de discussion pour expliquer ce que le nouveau groupe CT signifie pour les FI et pour recueillir les cartes de membre signées.

Nous sommes vraiment enthousiasmés par la mise sur pied du groupe CT et les nouvelles possibilités qu'il présente. Pour l'ACFO-ACAF, le groupe CT représente la croissance de notre communauté et la reconnaissance par l'employeur de l'importance particulière de la fonction de contrôleur. À l'avenir, nous tirerons parti de cette reconnaissance et de l'augmentation du nombre de nos membres pour réclamer des améliorations pour notre communauté.

Tout au long de 2020, l'ACFO-ACAF négociera avec l'employeur pour déterminer le processus et l'échéancier de transition afin que cette transition se fasse aussi facilement et efficacement que possible pour tous nos membres.

Perfectionnement professionnel

Plus de 1 200 membres de l'ACFO-ACAF ont assisté à la Mise au point du printemps, la journée annuelle de perfectionnement au cours de laquelle s'est également déroulé notre tout premier salon de l'emploi.

2019 a également été une année record pour le perfectionnement professionnel à l'ACFO-ACAF en raison du maintien du succès du Programme mixte de perfectionnement professionnel (PMPP) et de la création de deux nouvelles initiatives de perfectionnement.

Programme mixte de perfectionnement professionnel

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, nous avons vu le retour de programmes favoris tels que le Cours 360 de l'IFPD sous la direction de Kevin Page et l'arrivée de nouveaux programmes tels que la conférence sur l'analyse des données, l'observation au poste de travail et l'échange de postes intragroupe.

Les cours offerts dans le cadre du PMPP ont été les suivants :

- trois sessions du cours de Leadership authentique organisé par Trillium Teams et conçu pour aider les participants à devenir des communicateurs plus efficaces et motivés;

Les activités de Mise au point régionale tenues dans tout le pays ont porté sur l'établissement de réseaux et ont donné aux participants l'occasion de tester ensuite leurs habiletés dans ce domaine au cours de rencontres de réseautage.

- deux conférences sur l'analyse des données qui ont porté sur l'application des méthodes d'analyse stratégique en gestion financière;
- le cours de cinq jours de l'Institut des finances publiques et de la démocratie (IFPD) à l'Université d'Ottawa intitulé Cours 360 offert aux FI seulement sous la direction de Kevin Page, ce cours étant un guide exhaustif de l'initié sur les facettes principales du cycle financier;
- le cours Communications persuasives pour agents financiers, qui a offert aux participants des exercices pratiques sur la façon de présenter de l'information financière d'une manière claire et concise;
- douze soirées de réseautage tenues à Ottawa et dans toutes les régions;
- le programme d'observation au poste qui donne aux FI, partout au Canada, la possibilité d'accompagner et d'observer au travail les FI de leurs villes respectives ou d'accueillir les FI dans leurs ministères respectifs, selon un horaire souple, sans déplacement et sans frais;
- quatre sessions du programme d'échange des FI, qui ont eu lieu à Toronto, à Montréal et dans la RCN;
- le nouveau programme d'échange de postes intragroupe, qui a permis aux participants de faire un échange de postes d'une durée de trois à six mois avec un autre fonctionnaire du même groupe et du même niveau dans un ministère différent, dans la même ville.

Dans le cadre du PMPP, l'ACFO-ACAF a également élargi les possibilités de perfectionnement dans les régions en organisant un total de six mises au point régionales pour les membres de Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal et Moncton, en plus de la journée de perfectionnement professionnel phare, c'est-à-dire la Mise au point du printemps, qui a eu lieu à Ottawa. Les mises au point ont été bien accueillies et ont attiré un grand nombre de participants, des nombres records de 600 membres y ayant assisté dans les régions et de 1 200 membres à Ottawa

Sean Kew, FI de Statistique Canada, et Debra Fine, experte en matière de conversation, ont fait part de leur sagesse lors des Mises au point régionales tenues partout au Canada.

L'occasion de développer votre réseau professionnel dans un cadre social fait partie de presque tous les événements du PMPP.

Le programme d'échange dans le cadre du PMPP permet aux participants de se familiariser avec la vie d'un ministère différent dans une autre partie du pays.

Le Centre de formation des contrôleurs

La demande d'endroits pour la tenue des activités du PMPP a été tellement élevée cette année que l'ACFO-ACAF a lancé le Centre de formation des contrôleurs (CFC), un institut de formation et de perfectionnement qui se consacre exclusivement à offrir des programmes destinés aux professionnels de la finance, à un coût inférieur à celui du marché. La programmation est conçue pour répondre aux besoins de perfectionnement des membres de l'ACFO-ACAF décelés dans les réponses aux sondages, dans des dossiers et dans les conversations avec les cadres supérieurs des finances.

Le CFC donne aux membres de l'ACFO-ACAF un accès accru à un perfectionnement professionnel de grande qualité sans qu'il y ait de répercussions sur les ressources disponibles pour remplir le mandat fondamental du syndicat, c.-à-d. représenter et défendre les intérêts de notre communauté.

C'est la longue expérience de l'ACFO-ACAF en matière de perfectionnement professionnel de qualité qui a mené à notre reconnaissance officielle comme fournisseur de perfectionnement professionnel par le Bureau du contrôleur général et nous a permis d'établir le Centre de formation des contrôleurs.

Les programmes du CFC ont commencé avec succès à l'automne et continueront au cours de la nouvelle année.

Le Centre de formation des contrôleurs offre des cours en classe sur des sujets qui sont importants pour votre perfectionnement professionnel.

Le répertoire de CV et le salon de l'emploi

Enfin, cette année a marqué la présentation du premier salon de l'emploi des FI et le lancement du répertoire de CV. Le salon de l'emploi des FI, organisé dans le cadre de la Mise au point du printemps, a suscité des commentaires positifs tant de la part de l'employeur que des membres de l'ACFO-ACAF, dont certains ont reçu plusieurs offres par la suite. En août, l'ACFO-ACAF a lancé le répertoire de curriculum vitae, un service de mise en relation qui met des gestionnaires en contact avec des FI envisageant de changer de poste. En quelques mois à peine, le répertoire de CV s'est avéré un succès retentissant : des centaines de FI ont soumis leur candidature, de nouvelles demandes de gestionnaires affluent chaque semaine et des embauches confirmées sont le résultat de ce service.

En vertu de la nouvelle convention collective, les fonds pour le PMPP ont déjà été renouvelés jusqu'en 2021-2022. Au cours de la prochaine année, l'ACFO-ACAF continuera à améliorer et à élargir l'offre et les possibilités de perfectionnement professionnel par l'intermédiaire du PMPP et du CFC pendant que ses membres évolueront et que leur nombre augmentera. Comme toujours, nous nous efforcerons de cerner de façon proactive les besoins de perfectionnement de notre communauté et d'y répondre.

Le tout premier salon de l'emploi des FI lors de la Mise au point annuelle du printemps.

Fonctionnement de l'ACFO-ACAF et relations de travail

Nous n'oublions jamais qu'être au service de notre communauté est au cœur de tout ce que nous faisons.

Tout au long de cette période de changement et de croissance, nous, à l'ACFO-ACAF, n'avons jamais oublié l'importance de maintenir des services professionnels de qualité et un fonctionnement judicieux sur lesquels nos membres peuvent compter.

Notre équipe des relations de travail a continué à traiter un nombre élevé de dossiers à régler en partie à cause des erreurs de paye du système Phénix. En réponse à l'augmentation du volume des dossiers à régler et à la croissance imminente associée à la création du groupe CT, nous avons ajouté un septième conseiller en relations de travail à notre personnel. Nous sommes fiers de dire que notre équipe a été en mesure de résoudre la plupart des cas rapidement, de manière collaborative et à la satisfaction des membres.

L'ACFO-ACAF a également fait de grands progrès pour améliorer ses activités quotidiennes et rationaliser ses dépenses. Nous avons commencé à mettre en œuvre notre base de données plus souple et plus fiable sur les membres et nous continuerons à mettre en place ses nouvelles fonctions au cours de la prochaine année. Nous avons réduit les frais de location d'espaces et de déplacements en organisant plus de réunions et d'activités au bureau de l'ACFO-ACAF. Lorsque des déplacements ont été nécessaires pour le personnel de l'ACFO-ACAF, nous les avons fait coïncider avec des réunions de discussion, des dîners d'information ou d'autres activités afin de tirer le meilleur parti des coûts.

Nous avons également continué de défendre des questions importantes touchant la communauté de l'ACFO-ACAF au sein des ministères et dans la sphère publique. Nous avons publié les résultats de notre quatrième sondage annuel sur l'état de la communauté FI, nous avons lancé un nouveau projet de recherche sur la dotation des postes non annoncés et nous nous préparons à tenir une table ronde sur l'intelligence artificielle et l'avenir du travail de la fonction publique.

Nous avons le plaisir d'annoncer que le niveau de satisfaction de nos membres à l'égard de l'ACFO-ACAF n'a fait qu'augmenter : en effet,

le sondage de cette année a permis de constater que la satisfaction moyenne des membres de l'ACFO-ACAF a été de 4,34 sur 5, une augmentation par rapport au niveau de 4,05 de l'année passée. De même, 85 % des répondants ont indiqué qu'ils étaient satisfaits de l'ACFO-ACAF dans l'ensemble, ce qui représente une augmentation par rapport aux 72 % de 2018.

Garantir des services de qualité et une responsabilité financière à long terme

Au cours des dernières années, l'augmentation naturelle des frais fixes de l'ACFO-ACAF nous a amenés vers un déficit structurel, malgré les efforts que nous avons déployés pour demeurer efficaces et efficients. La plupart des frais fixes augmentent à peu près au même rythme que l'inflation. Bien que nous ayons négocié avec succès des augmentations salariales qui dépassent l'inflation, nos cotisations n'ont pas suivi le rythme.

Depuis 2011 :

- l'inflation a augmenté de 12,3 %;
- la rémunération des FI a augmenté de 14,5 %;
- les cotisations de l'ACFO-ACAF sont demeurées inchangées (50 $).

Nous sommes fiers de notre efficacité dans la prestation des services de qualité que nous offrons à nos membres. Nous avons continué de maintenir des cotes élevées de satisfaction des membres tout en élargissant la gamme de services que nous offrons pour y inclure, entre autres, un perfectionnement professionnel de premier ordre, tout en maintenant nos cotisations parmi les plus faibles de la fonction publique fédérale.

Toutefois, si nous ne changeons pas la structure de nos cotisations, nous nous retrouverons dans une position où nous serons forcés de réduire nos services pour combler notre déficit structurel. Il n'est tout simplement pas financièrement responsable de continuer à compter sur les revenus de placement et les réserves de liquidités pour le financement opérationnel de base.

Au cours des dernières années, des membres ont soulevé la question de notre déficit lors des AGA et aux réunions de discussion. Cette année, nous avons consulté des centaines de membres dans tout le pays sur les manières possibles de redresser le déficit structurel de manière durable tout en maintenant une structure des cotisations qui soit raisonnable et équitable pour tous les membres. À la suite de ces consultations, nous avons mis au point un modèle que nous estimons équitable et durable.

Nous proposons une hausse des cotisations à 62 $ par mois à compter du 1er avril 2020 et des rajustements annuels subséquents (à compter du 1er avril 2021) en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) canadien de l'année précédente.

Les cotisations mensuelles par syndicat

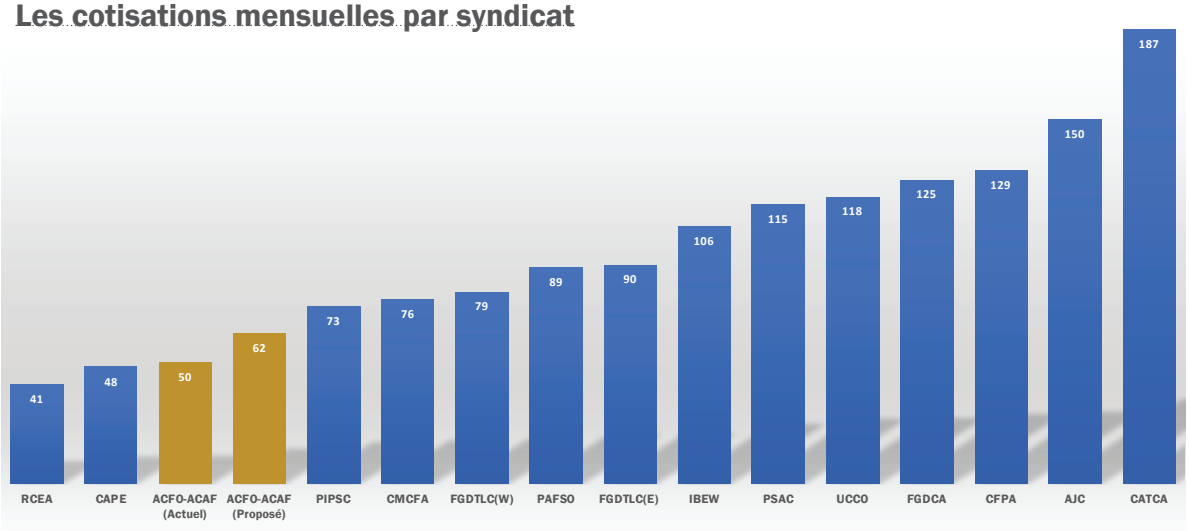

Par exemple, si l'IPC pour 2020 est de 2,3 %, les cotisations seraient de 62 $ + 2,3 % , soit 63,43 $ au 1er avril 2021.

Ainsi l'ACFO-ACAF s'alignerait sur la majorité des autres syndicats de la fonction publique et comblerait de façon durable l'écart croissant entre les dépenses (qui sont en grande partie fixes et soumises à des pressions inflationnistes) et les recettes tout en maintenant nos cotisations parmi les plus faibles de la fonction publique.

L'ACFO-ACAF est fière d'être aussi efficiente qu'efficace. Ce que nous proposons, c'est un changement dans la façon dont nous finançons nos activités, un changement qui est raisonnable, modeste et, surtout, prudent sur le plan financier. L'impact sur chaque individu sera négligeable, mais l'impact sur notre capacité à servir nos membres et à représenter notre communauté sera profond et durable.

Conclusion

En jetant un regard sur cette année marquante, nous avons constaté nos réalisations et nos réussites, mais 2019 a aussi connu sa part de difficultés et nous prévoyons que l'année à venir ne sera pas différente. Nous savons cependant que l'ACFO-ACAF n'a jamais été aussi bien placée pour relever les défis actuels et ceux qui nous attendent.

Avec une communauté en expansion, une augmentation des services et une influence croissante, nous sommes plus forts que jamais, et c'est en grande partie grâce à vous, les membres de l'ACFO-ACAF. Au cours de l'année passée, vous avez donné un peu de votre temps, de votre énergie, de vos idées et de votre soutien, et nous vous en sommes vraiment reconnaissants. Nous croyons que l'avenir de notre communauté est prometteur et nous nous réjouissons déjà des nouvelles possibilités qui se profilent à l'horizon. Nous avons hâte de voir ce que 2020 nous apportera.

Règles relatives au vote

1. Les présentes règles sont établies conformément à l'alinéa 6.4.1 du Règlement no 1 de l'ACAF.

2. Le Conseil d'administration nomme un comité des candidatures (ci-après appelé le « comité ») composé d'au moins un (1) et d'au plus cinq (5) membres titulaires. Le comité est composé d'au moins trois (3) membres dans le cas où il y a élection à un poste du Conseil d'administration

3. Le comité est responsable du processus de vote pour l'élection des administrateurs et l'adoption de résolutions et/ou de modifications sur lesquelles les membres sont appelés à voter lors d'une assemblée générale annuelle (AGA) ou d'une assemblée générale extraordinaire (AGE) (ci-après appelée l' « assemblée »).

4. Le comité est constitué au moins soixante (60) jours avant la date d'une AGA (Règlement no 1, alinéa 9.13.1) et vingt et un (21) jours avant une AGE (Règlement no 1, alinéa 9.12.2).

5. Le président ou la présidente du comité des candidatures (ci-après appelé « le président ou la présidente du comité »), est un administrateur ou une administratrice du Conseil d'administration qui sera nommé par le Conseil d'administration (Règlement no 1, alinéa 6.4.3). Le président ou la présidente du Conseil d'administration n'est pas éligible de siéger sur le comité des candidatures.

6. Le président ou la présidente du comité, ou son délégué ou sa déléguée parmi les membres du comité, est responsable de ce qui suit :

a. produire une affiche exposant le rôle et les responsabilités de l'administrateur et de l'administratrice, les exigences en matière de temps et le nombre approximatif de réunions;

b. garantir que le déroulement du vote soit sécuritaire et secret;

c. faire en sorte qu'il soit satisfait à toutes les exigences du Règlement no 1 en matière de préavis;

d. fournir aux membres des instructions bilingues relatives au vote, y compris des détails quant à la manière d'exprimer son suffrage et d'obtenir du soutien si le membre a une question concernant le processus de vote;

e. fournir un processus de mise en candidature;

f. examiner les registres de l'ACAF afin de vérifier l'éligibilité de chaque candidat ou candidate et de confirmer la conformité avec les paragraphes 6.3 (Éligibilité) et 6.6 (Révocation des administrateurs) du Règlement no 1;

g. référer les cas possibles d'inéligibilité au Conseil d'administration de l'ACAF pour fins de décision quant à l'éligibilité d'un candidat ou d'une candidate;

h. faire rapport du processus et des résultats du vote à l'assemblée et répondre aux questions des membres présents;

i. superviser les employés de l'ACAF chargés de l'administration du vote et leur donner des instructions;

j. retenir les services de scrutateurs indépendants chargés du déroulement du vote;

k. recommander au Conseil d'administration de l'ACAF, avec l'aide du Comité des finances et conformément à l'alinéa 7.1.2 du Règlement no 1, un barème de rémunération pour le président ou la présidente et le président ou la présidente du Conseil d'administration, lorsqu'il y a élection à la présidence, et communiquer ce barème à tous les candidats par écrit et au préalable du vote;

l. écrire à tous les candidats après le vote afin de les remercier de leurs services;

m. superviser les employés de l'ACAF pour ce qui est du processus de départ des administrateurs sortants (accès de l'ACAF aux courriels, matériel, listes de membres et accès au disque partagé, ainsi que cadeau de remerciement).

7. Les membres du comité ne sont pas éligibles et n'ont pas le droit de proposer de résolution ou de modification à l'assemblée.

8. Les membres du comité ne font pas campagne pour un candidat ou une candidate, une résolution ou une modification faisant l'objet d'un vote à l'assemblée.

9. Le comité, sur avis aux membres signifié au moins soixante (60) jours avant l'AGA, lance un appel de candidatures aux postes d'administrateurs vacants et de résolutions.

10. Pour être prises en considération, les candidatures et les résolutions doivent être soumises au président ou à la présidente du comité au plus tard quarante-cinq (45) jours avant la date de l'AGA.

11. Dans le cas où un membre siégeant au Conseil d'administration accepte sa mise en candidature à un autre poste et, en conséquence, quitte son poste actuel par l'effet des règlements, un autre appel de candidatures est lancé aux membres pour le poste ainsi devenu vacant, et ces candidatures doivent être soumises au plus tard vingt-cinq (25) jours avant l'assemblée.

12. Le président ou la présidente du Conseil d'administration donne aux candidats une occasion de fournir un document exposant leurs antécédents et leur plateforme pour fins d'inclusion dans la trousse de l'assemblée et d'envoi par courriel aux membres par l'ACAF, selon le modèle standard de l'ACAF. Il incombe au comité d'examiner et d'approuver la publication de ces documents et il est seul à détenir ce pouvoir sous réserve de la confiance du Conseil d'administration à son égard et des dispositions des règlements de l'ACAF.

13. Les membres qui sont candidats à l'élection ou qui appuient des résolutions n'ont pas recours aux courriels, aux listes de membres et aux listes d'adresses de courriel de l'ACAF auxquels ils peuvent avoir accès ou qui leur ont autrement été fournis avec une telle liste.

14. Les membres qui sont candidats à l'élection ou qui appuient des résolutions doivent se comporter avec professionnalisme et en conformité avec les règlements de l'ACAF, notamment, mais sans pour autant s'y limiter :

    a. s'abstenir de faire campagne à l'AGA, à l'AGE, aux activités officielles de l'ACAF ou aux événements dont l'ACAF est un commanditaire officiel;

b. respecter l'interdiction d'utiliser les listes d'adresses de courriel de l'ACAF et les sites de l'ACAF dans les médias sociaux pour faire campagne;

c. respecter l'interdiction relative au harcèlement et aux propos diffamatoires et inexacts.

15. Le comité est autorisé à instruire les plaintes de membres ayant trait au comportement d'autres membres relativement au vote, ainsi qu'à enquêter et à faire rapport au Conseil d'administration pour fins de suivi.

16. Un vote électronique est tenu par un tiers indépendant dont le comité a retenu les services pour le compte de l'ACAF. Ce système de vote électronique constitue une forme de vote par procuration approuvée par le Conseil d'administration conformément au paragraphe 9.16 du Règlement no 1.

17. Des scrutateurs tiers indépendants tiendront aussi un scrutin par bulletin de vote à l'assemblée, qui prendra fin au plus tard une (1) heure après l'ouverture de la séance.

18. Tous les suffrages exprimés sont secrets.

19. Les tiers indépendants fournisseurs du système de vote électronique et scrutateurs font rapport uniquement des résultats finals du vote au président ou à la présidente du comité, après la clôture du vote.

20. Des scrutateurs sont sur place à l'assemblée pour s'assurer que les personnes présentes qui souhaitent voter y sont admissibles.

21. Dans le cas où des irrégularités dans le vote pourraient avoir influé de manière importante sur les résultats d'une élection ou d'un vote sur des résolutions, ce vote est annulé et repris lors d'une AGE, conformément aux règlements.

22. Le comité conserve copie de tous les bulletins de vote et rapports électroniques pour une période de cent vingt (120) jours suivant le vote, après quoi ces documents sont détruits. Après cent vingt (120) jours, le comité est dissous.

23. L'élection des administrateurs se fait à la majorité des suffrages exprimés (Règlement no 1, paragraphe 9.15). Pour être adoptées, les modifications au règlement doivent obtenir au moins les deux tiers (2/3) des suffrages exprimés (Règlement no 1, alinéa 17.1.1).

24. En cas d'égalité à l'élection, une AGE est convoquée sur-le-champ aux fins de tenir un deuxième tour de scrutin entre les candidats ayant obtenu ex aequo le plus grand nombre de suffrages.

25. Les membres nouvellement élus du Conseil d'administration entrent en fonction immédiatement après la levée de la séance de l'assemblée à laquelle ils ont été élus.

26. En cas de contradiction entre les présentes règles relatives au vote et les règlements de l'ACAF, les règlements de l'ACAF ont préséance.

Résolutions

Les résolutions détaillées pour la trentième assemblée générale annuelle sont exposées ci dessous.

Compte rendu

Résolution #1

Proposé par : Karen Hall
Appuyé par : Louise Amyot

IL EST RÉSOLU QUE le compte rendu de la vingt-neuvième assemblée générale annuelle soit adopté.

Les finances et le budget

Résolution #2

Proposé par : Louise Amyot
Appuyé par : Natacha Ruiz Tardif

IL EST RÉSOLU QUE les états financiers audités pour la période de douze (12) mois se terminant le 31 décembre 2018 soient adoptés.

Résolution #3

Proposé par : Dany Richard
Appuyé par : Rob Hawkins

IL EST RÉSOLU QUE le budget pour 2020 soit adopté.

Résolution #4

Proposé par : Ian Boyle
Appuyé par : Dany Richard

IL EST RÉSOLU QUE le cabinet Welch LLP soit nommé auditeur de l'Association pour l'exercice 2019.

Résolution #5

Proposé par : Carole Mailloux
Appuyé par : Dany Richard

ATTENDU QUE les cotisations syndicales n'ont pas augmenté depuis 2011 et pour que l'ACFO-ACAF puisse continuer à offrir des services de qualité à ses membres.

IL EST RÉSOLU QUE les cotisations syndicales passeront à 62 $ par mois à compter du 1er avril 2020.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les cotisations augmenteront chaque année, le 1er avril, en fonction de l'augmentation du coût de la vie.

Modification aux règlements

Résolution #6

Proposé par : Rob Hawkins
Appuyé par : Karen Hall

IL EST RÉSOLU QUE le règlement no 1 sera modifié afin d'harmoniser la date limite de nomination des auditeurs avec les dates limites de présentation des résolutions et des modifications au règlement, comme suit :

> 16.2.1 Une personne, autre qu'un vérificateur sortant ne peut être nommée à titre de vérificateur à une AGA à moins qu'un membre titulaire n'ait donné par écrit un avis d'intention de nommer cette personne au poste de vérificateur, conformément au présent règlement, au moins ~~**quatorze (14)**~~ **cinquante (50)** jours avant la date de l'AGA.

Compte rendu de la 29e AGA (2018)

Le mercredi 7 novembre 2018 à 18h15

InterContinental Hotel
360 rue Saint-Antoine O.
Montreal (Québec) H2Y 3X4

Mot d'ouverture

Dany Richard, Président de l'ACFO-ACAF et président du conseil d'administration, ouvre l'assemblée générale annuelle (AGA).

Dany Richard explique que l'AGA a normalement lieu à Ottawa, mais que cette année elle coïncidait avec la journée de perfectionnement professionnel « Mise au point régionale » tenue à Montréal.

Dany Richard lit l'ordre du jour de la réunion et remercie le personnel de l'ACFO-ACAF de son excellent travail et de la documentation qu'ils ont préparée pour l'AGA.

Dany Richard présente chaque membre du conseil d'administration en indiquant d'où il ou elle vient et dans quel ministère il ou elle travaille. Il explique que le conseil est composé de FI et de bénévoles; il les remercie de leur service et invite les membres actifs à présenter leur candidature au conseil.

Dany Richard dévoile les noms des lauréats de la bourse d'études professionnelle de la communauté FI, Daniel Da Silva et Gowthtiriga Nirmalathithakumar, ainsi que ceux des lauréats de la bourse d'études Merdon Hosking pour les jeunes, Hovhannes Gasparyan et Lilit Gasparyan.

Programme mixte de perfectionnement professionnel

Dany Richard parle du Programme mixte de perfectionnement professionnel (PMPP). Il explique que la Mise au point régionale de Montréal a été payée par le fonds de perfectionnement professionnel d'un million de dollars du PMPP, qui a été négocié dans le cadre de la dernière convention collective. Ce fonds est une énorme victoire pour la communauté FI étant donné qu'aucun autre groupe ne l'a négocié.

Dany Richard donne des détails sur les divers programmes offerts dans le cadre du PMPP, notamment sur la formation linguistique, le programme d'échange FI et les cours de leadership. Il encourage les FI à présenter une demande de participation au programme du printemps car tous les FI ont une chance égale de recevoir une formation par tirage au sort. Il invite les membres à faire des suggestions sur ce qu'il faudrait prévoir dans les futurs programmes.

Un membre demande s'il y a un rapport sur les dépenses du Programme mixte de perfectionnement professionnel.

Dany Richard répond qu'il y aura un rapport, mais que celui-ci n'est pas encore prêt. Il peut toutefois dire que 1 900 FI ont profité du PMPP en 2018-2019 et que les dépenses ne sont pas simplement basées sur les coûts, mais sur la valeur.

Phénix

Dany Richard demande quels sont les membres qui sont encore touchés par les problèmes de Phénix. Plusieurs personnes lèvent la main. Le président explique que les problèmes n'ont pas encore été résolus et que l'ACFO-ACAF en est bien consciente.

Dany Richard discute du sondage que l'ACFO-ACAF a distribué à ses membres et du fait que la grande majorité des FI ont indiqué qu'ils subissent toujours les effets néfastes de Phénix.

Dany Richard explique comment l'arriéré dans le traitement des dossiers du système Phénix s'améliore légèrement grâce à l'établissement des équipes mixtes de paye affectées à chaque ministère, qui traitent les problèmes en utilisant le CIDP plutôt qu'une DIP, et au travail d'une équipe du Centre de paye qui se consacre exclusivement aux paiements rétroactifs, ce qui aide à réduire le volume des dossiers.

Dany Richard explique qu'il faudra probablement plusieurs années pour régler les problèmes de Phénix et affirme qu'une convention collective expirée et le traitement des paiements rétroactifs ne fonctionneront pas bien dans ce système. Il fait savoir qu'en attendant, tous les membres qui ont de graves problèmes de paye peuvent communiquer avec l'équipe des relations de travail de l'ACFO-ACAF pour porter ces problèmes à un niveau supérieur.

Dany Richard discute des dommages potentiels pour le système Phénix étant donné que cela fait près de trois ans qu'il a été mis en œuvre et qu'une solution n'a toujours pas été trouvée. Dans un avenir immédiat, les paiements d'intérêts ne pourront pas se faire puisqu'il faut compter sur un système défectueux pour les émettre. Le président informe les membres que l'ACFO-ACAF a donc proposé une journée de congé par membre pour chaque année où le système Phénix a été défectueux car cela démontrera la bonne foi de l'employeur et fera marquer un point au gouvernement avant les prochaines élections. Toutefois, cette entente avec l'employeur n'a pas encore été signée car il s'agit d'un effort conjoint de tous les agents négociateurs et une décision n'a pas encore été prise.

Dany Richard souligne qu'être payé est un droit et non un privilège et que les membres qui ont été aux prises avec de graves difficultés peuvent avoir d'autres recours.

Dany Richard discute du remplacement de Phénix et reconnaît qu'il n'y a pas eu suffisamment de consultation pour la mise en place du système Phénix. Il indique que l'ACFO-ACAF s'est engagée à participer aux consultations pour son remplacement. Même si l'ACFO-ACAF souhaite y participer malgré les risques, Dany Richard s'est engagé à ce qu'elle se retire du comité de consultation si les discussions portent sur la possibilité de rogner sur les dépenses ou de développer le nouveau système d'une manière qui ne convient pas.

Dany Richard mentionne une autre façon dont Phénix a touché les FI, en ce sens que leur charge de travail s'est considérablement accrue. Il les prévient que des fraudes peuvent se produire puisque les FI sont forcés d'approuver des chiffres qu'ils ne peuvent pas vérifier. Le vérificateur général a décrit le système Phénix comme étant un échec incompréhensible d'autant plus qu'il n'y avait pas de plan de rechange en place.

Un membre pose une question sur Miramichi et demande qui fait partie du système des équipes mixtes de paye.

Dany Richard répond que ce ne sont pas tous les ministères qui ont une équipe mixte de paye et que tous les ministères se battent pour en avoir une car il n'y a pas assez de conseillers de la paye pour les créer et pas suffisamment de formation. Il mentionne qu'il y a un plan de déploiement sur le site Web de SPAC.

Une membre décrit sa situation et explique qu'on lui paye des heures supplémentaires à un taux erroné; elle mentionne son besoin de ressources supplémentaires pour faire face aux problèmes de Phénix et son incapacité à analyser tous les problèmes qui se produisent. Elle souligne l'importance d'aborder la question de la charge de travail.

Dany Richard lui recommande de communiquer avec les relations de travail de l'ACFO-ACAF pour régler ses problèmes. Il dit aussi qu'il est important que les FI disposent des outils dont ils ont besoin pour faire leur travail et qu'ils ne devraient pas être tenus responsables des chiffres du système Phénix qui ne peuvent être validés. Il mentionne donc qu'il pourrait s'adresser à l'employeur pour présenter de façon anonyme les problèmes plus vastes que les FI signalent à l'ACFO-ACAF.

Une membre mentionne qu'elle est dans la même équipe que celle qui vient de parler et explique qu'elle doit préparer un « rapport » dans lequel elle n'a pas confiance. Elle dit que le fait que tout le monde soit dans le même bateau est difficile étant donné que personne n'agit et qu'il y a des situations de fraude.

Dany Richard convient que ces problèmes sont difficiles à régler, mais il encourage les membres à se protéger car ils ne sont pas responsables des mesures de contrôle. Il les invite à communiquer avec les relations de travail de l'ACFO-ACAF afin que tout le monde soit au courant de ces problèmes.

Une membre mentionne qu'elle envoie des courriels aux RH et documente les choses, mais elle se demande si ça vaut la peine d'envoyer des courriels puisque les RH ont tellement d'arriérés et que son ministère ne tient pas compte des changements parce qu'il n'est pas servi par Miramichi.

Dany Richard lui répond de continuer à documenter tout ce qu'elle a et demande à Stéphanie Rochon Perras d'apporter des précisions.

Stéphanie Rochon Perras, conseillère en relations de travail de l'ACFO-ACAF, précise qu'il faut s'assurer de fournir l'information à son supérieur immédiat pour qu'il y ait une preuve qu'il a été mis au courant de la situation. Il a une autorité déléguée pour faire le suivi des problèmes et il lui incombe de communiquer avec les RH au nom des employés qui relèvent de lui.

La membre ajoute que quelqu'un a déposé un grief auprès de AFPC, que sa plainte a été entendue et qu'il/elle a été payé(e). Elle demande s'il s'agit d'un cas exceptionnel ou d'une réalité.

Dany Richard explique que l'ACFO-ACAF a déposé un grief de principe au nom de chacun de ses membres étant donné que des griefs déposés individuellement ne feraient que s'accumuler et priveraient les ressources clés d'un temps précieux. Il dit que le cas mentionné a probablement abouti parce qu'il s'agissait d'une grosse somme d'argent.

Engagement des membres

Dany Richard parle de l'engagement des membres à la vie de l'ACFO-ACAF et de l'intention de celle-ci d'organiser plus d'activités pour les membres. Il explique que les FI ne savent pas toujours ce que fait l'ACFO-ACAF et comment communiquer avec l'Association. Il compare le syndicat à une police d'assurance et invite les membres à communiquer avec l'ACFO-ACAF lorsqu'ils ont des problèmes au travail. Lors de nos activités, les membres nous voient et comprennent ce que nous faisons pour les aider.

Dany Richard ajoute que d'autres activités de sensibilisation auront lieu telles que des dîners d'information et la mise en ligne de plus de renseignements sur notre site Web.

Négociation collective

Dany Richard fait remarquer que la convention collective est maintenant expirée et que nous sommes toujours prêts à négocier, mais que nous sommes à la merci de l'échéancier de l'employeur.

Il rappelle aux membres un courriel que l'ACFO-ACAF leur a envoyé leur demandant ce qu'ils attendaient de leur prochaine convention collective et ce qu'ils voulaient pour la durée des négociations. Les membres ont indiqué qu'il préférait un échéancier plus court à une entente potentiellement meilleure à long terme.

Dany Richard parle du mandat de négociation de l'ACFO-ACAF qui

comprend de meilleurs salaires et de meilleures possibilités de congé mais aussi de nouveaux enjeux tels que plus de télétravail et de souplesse.

Dany Richard a nommé la vice-présidente de l'ACFO-ACAF, Nicole Bishop Tempke, présidente du comité de négociation collective.

Dany Richard assure les membres que l'ACFO-ACAF ne signera pas une convention pour le simple plaisir d'en signer une. L'offre que l'ACFO-ACAF a reçue en 2016 était une offre finale et l'arbitre nous aurait donné moins.

Dany Richard mentionne la plainte en matière d'équité salariale déposée auprès du gouvernement et explique que les FI, groupe à prédominance féminine, sont sous-payés par rapport à leurs homologues masculins, la différence se situant entre 2 et 16 %. La plus récente loi sur l'équité salariale du gouvernement libéral est un grand pas en avant, mais l'ACFO-ACAF a toujours une plainte en suspens.

Dany Richard fait le lien avec la convention collective et explique que puisque le gouvernement est à la recherche d'une victoire politique, l'ACFO-ACAF collabore avec l'employeur pour inclure un règlement sur l'équité salariale dans la prochaine convention collective.

Dany Richard assure les membres que l'ACFO-ACAF travaille d'arrache-pied pour obtenir une bonne entente pour la communauté FI, mais il ne peut fournir d'échéancier pour la signature de la prochaine convention collective.

Sous-traitance et dotation

Dany Richard soulève la question de l'Impartition des emplois des FI à des consultants et dit que l'employeur croit à tort que la sous-traitance est moins chère et fait gagner du temps. Il explique que, même si des entreprises sont à la recherche de contrats avec le gouvernement et même si l'embauche de consultants peut être bénéfique si ceux-ci possèdent un certain savoir-faire que les FI n'ont pas, il est frustrant de voir que les consultants embauchés demandent aux FI comment ils font leur travail. L'ACFO-ACAF exhorte l'employeur à éviter ce genre de situation pour contourner le processus de dotation.

Dany Richard souligne également le problème du nombre croissant de concours non annoncés. Il demande aux membres de signaler à l'ACFO-ACAF les concours douteux et il posera des questions en leur nom de façon anonyme.

Une membre mentionne que, bien qu'il faille faire quelque chose pour corriger le processus de dotation actuel, les concours non annoncés peuvent être positifs en ce sens que le processus est rapide. Elle fait également remarquer que les exigences des concours peuvent être trop rigides et les qualifications requises trop élevées.

Dany Richard lui répond qu'elle a raison, que le processus de dotation est trop long, mais que s'il faut embaucher quelqu'un, il faut pouvoir être en mesure de le faire. Il explique que les concours non annoncés ne sont pas la solution au problème et que l'ACFO-ACAF fait donc pression sur l'employeur pour améliorer le processus de dotation et a participé à un comité parlementaire chargé d'examiner la question. Un membre demande quand un concours non annoncé est admissible ou bon.

Dany Richard répond que même si on sait qu'un emploi requiert une personne hautement qualifiée pour réaliser un travail dans un délai serré, beaucoup de personnes pourraient quand même répondre aux exigences.

Le même membre demande qui peut faire partie d'un comité de sélection et ajoute que les exigences de participation à un comité de sélection devraient être plus strictes.

Dany Richard dit qu'il y a des FI dans un comité de sélection étant donné que quelqu'un doit comprendre la terminologie financière, mais qu'au moins une personne devrait venir des RH, ce qui n'est pas le cas. Il ajoute que c'est une autre raison pour laquelle l'ACFO-ACAF réclame que l'on répare le système de dotation défaillant.

Cotisations syndicales

Dany Richard présente le cabinet Welch LPP, auditeur de l'ACFO-ACAF. Le contrôleur de l'ACFO-ACAF est un ancien auditeur et a énormément aidé le cabinet Welch dans le processus d'audit.

Dany Richard explique qu'il manque entre 50 000 et 100 000 $ de cotisations que l'employeur doit verser à l'ACFO-ACAF. Même si nous avons une opinion avec réserve approuvant les états financiers, nous n'avons pas de preuves montrant qu'il manque des recettes provenant des cotisations syndicales et par conséquent Welch n'a pas pu vérifier ce chiffre. L'employeur a maintenant reconnu qu'il doit des cotisations syndicales à l'ACFO-ACAF et a accepté de verser 40 000 $ et il fournira des fonds supplémentaires plus tard.

Budget de 2019

Dany Richard passe à l'examen du budget de 2019. Il indique les priorités de 2019 comme la négociation de la convention collective et un nombre accru d'activités pour les membres.

Il indique que, à 50 $ par mois, la cotisation syndicale de l'ACFO-ACAF est parmi les moins élevées dans la fonction publique. Il explique que les cotisations syndicales n'ont pas augmenté depuis 2011 et qu'elles ne suffisent pas pour le fonctionnement de l'ACFO-ACAF qui doit compter sur ses placements. Comme ceux-ci ont bien performé, l'Association demande d'autoriser un déficit, mais elle se retrouve toujours avec un excédent. Dany Richard reconnaît que cette année, l'ACFO-ACAF pourrait avoir un déficit en raison de la chute récente du marché, et qu'à l'avenir, il faudra peut-être soit un déficit, soit une augmentation des cotisations syndicales.

Un membre demande s'il serait possible de changer les cotisations de l'ACFO-ACAF pour des cotisations exprimées en pourcentage.

Dany Richard propose au membre de présenter une motion en ce sens en 2019, mais il dit que des membres de l'ACEP ont fait la même proposition, laquelle n'a pas été adoptée car les niveaux les plus élevés ont voté contre cette motion. Il serait heureux de changer la structure si les membres le souhaitent et votent en faveur d'un changement, mais toute augmentation de services, telle que l'installation de bureaux de l'ACFO-ACAF dans chaque ville, nécessitera une augmentation des cotisations.

Un membre demande pourquoi les FI n'ont pas une prime de superviseur.

Dany Richard répond que l'ACFO-ACAF n'est pas contre l'idée, mais que lorsqu'il s'agit de donner et de recevoir dans le processus de négociation, l'ACFO-ACAF veut que tous ses membres en bénéficient. Il explique que si une chose est négociée pour un groupe de membres, l'employeur voudra retirer quelque chose aux autres. Il insiste sur le fait qu'il faut éviter les divisions au sein de la classification FI.

Dany Richard invite Rebecca Pullen à monter sur l'estrade.

Rebecca Pullen explique que l'audit a été fait selon une approche fondée sur la corroboration, car elle est plus rentable, mais que les contrôles internes ont été examinés, qu'aucune inefficacité des contrôles internes clés n'a été détectée et qu'aucune inexactitude n'a été signalée.

Rebecca Pullen explique qu'en raison des problèmes causés par Phénix, une opinion avec réserve a dû être donnée et qu'elle sera examinée chaque année car le système Phénix continue de causer des problèmes.

Autres questions

Dany Richard invite les membres à poser leurs dernières questions.

Un membre demande où en est le régime d'invalidité à court terme. Dany Richard explique que les problèmes actuels du régime sont la capacité de définir ce que signifie être malade et qu'avec tout nouveau système, l'ACFO-ACAF veut s'assurer que la paperasserie et les exigences requises pour prendre un congé d'invalidité à court terme ne seront pas ardues car elle veut que les membres puissent se concentrer sur leur rétablissement. Il mentionne également la crainte des membres de perdre leurs crédits de congé de maladie. Il dit que l'ACFO-ACAF veillera à ce que ceux-ci ne soient pas perdus étant donné que tout régime doit être soumis à un vote des membres. Il assure les membres que l'ACFO-ACAF les gardera au courant de l'évolution de la situation.

Une membre mentionne le BVG et dit que la supervision devrait être prise en considération dans la négociation collective étant donné que cette fonction est extrêmement importante. Elle fait remarquer que rien dans la convention collective n'indique combien d'employés une personne est autorisée à superviser compte tenu de son niveau et qu'il est important que l'on en discute.

Dany Richard dit que les descriptions d'emploi sont désuètes et ne reflètent pas exactement les emplois des FI. Il encourage les membres à communiquer avec l'ACFO-ACAF si leur description d'emploi n'est pas reflétée par leur niveau étant donné que les conseillers en relations de travail peuvent donner leur opinion sur la classification d'un emploi en tenant compte du rôle exercé par l'employé.

Résultats du vote

Résolutions	
Résolution no 1 Adoption du procès-verbal de l'AGA de 2017	Adoptée
Résolution no 2 Adoption des états financiers audités	Adoptée
Résolution no 3 Adoption du budget de 2019	Adoptée
Résolution no 4 Nomination des auditeurs pour l'exercice 2018	Adoptée

Rebecca Pullen annonce que Ian Boyle est le nouveau vice-président du conseil d'administration de l'ACFO-ACAF.

Levée de la séance

Dany Richard remercie les membres de leur présence et exhorte les FI à se serrer les coudes et à être fiers de ce qu'ils font.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour

ASSOCIATION CANADIENNE DES AGENTS FINANCIERS

pour l'exercice clos le

31 DÉCEMBRE 2018

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'

ASSOCIATION CANADIENNE DES AGENTS FINANCIERS

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de l'Association canadienne des agents financiers ("'ACAF"), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018 et les états consolidés des opérations et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles de la situation décrite dans le paragraphe de "*Fondement de l'opinion avec réserve*", les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association canadienne des agents financiers au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de son exploitation, et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'ACAF tire une part importante de ses recettes des cotisations des membres. Ces cotisations sont déduites à la source par les employeurs, et ensuite remises à l'ACAF. En mars 2016, le gouvernement du Canada, qui est le principal employeur des membres de l'ACAF, a mis en oeuvre un nouveau système de rémunération informatisé, soit le système Phoenix. Depuis, le gouvernement du Canada a éprouvé des problèmes importants avec ce système de rémunération qui ont entraîné de nombreuses erreurs et omissions dans le calcul du salaire régulier des membres et des retenues à la source connexes, y compris les cotisations syndicales. Par conséquent, en plus de nombreux membres ayant connu des erreurs ou des omissions dans le calcul de leur rémunération, l'ACAF a constaté une baisse des cotisations mensuelles reçues de l'employeur depuis la mise en oeuvre du nouveau système de rémunération. Compte tenu des problèmes connus de Phoenix et de la baisse des cotisations mensuelles versées par l'employeur, il est probable que les recettes de cotisations des membres enregistrées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 soient incomplètes. Il est impossible d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour établir le montant probable de l'insuffisance de cotisations des membres pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des cotisations des membres, à l'excédent des recettes sur les dépenses, les flux de trésorerie tirés des activités d'exploitation, aux actifs courants et aux soldes des fonds non grevé d'affectations aux 31 décembre 2018 et 2017. Nous avons par conséquent exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés"* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'ACAF conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'ACAF à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'ACAF ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'ACAF.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'ACAF;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés - Suite

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'ACAF à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'ACAF à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
6 juin 2019.

ASSOCIATION CANADIENNE DES AGENTS FINANCIERS

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 DÉCEMBRE 2018

	2018	2017
ACTIF		
ACTIF COURANT		
Encaisse	334 965 $	389 962 $
Placements à court terme (note 4)	5 086 219	5 294 164
Comptes débiteurs	617 273	556 641
Charges payées d'avance	86 675	49 390
Sommes à recevoir de l'État	72 034	-
	6 197 166	6 290 157
IMMOBILISATIONS (note 5)	3 929 259	3 602 161
PLACEMENTS À LONG TERME (note 4)	401	401
	10 126 826 $	9 892 719 $
PASSIF ET ACTIF NET		
PASSIF À COURT TERME		
Dette bancaire (note 6)	600 262 $	- $
Comptes créditeurs et charges à payer	426 446	448 335
Sommes à remettre à l'État	-	15 100
Portion courante de la dette à long terme	92 500	92 500
	1 119 208	555 935
DETTE À LONG TERME (note 9)	1 618 750	1 711 250
	2 737 958	2 267 185
ACTIF NET		
Grevé d'affectations d'origine interne:		
Investissement en immobilisations	2 218 009	1 798 411
Fonds de prévoyance conflit de travail	5 000 000	5 000 000
Non grevé d'affectations	170 859	827 123
	7 388 868	7 625 534
	10 126 826 $	9 892 719 $

Approuvé par le Conseil:

. . . . . Administrateur

. . . . . Administrateur

(voir notes ci-jointes)

ASSOCIATION CANADIENNE DES AGENTS FINANCIERS

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

	Non grevé d'affectations	Grevé d'affectations d'origine interne			
		Investissement en immobilisations	Fonds de prévoyance conflit de travail	2018 Total	2017 Total
SOLDE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	827 123 $	1 798 411 $	5 000 000 $	7 625 534 $	7 301 829 $
Excédent des recettes sur les dépenses	(236 666)	-	-	(236 666)	323 705
Acquisitions d'immobilisations	(975 566)	975 566	-	-	-
Amortissement des immobilisations	127 425	(127 425)	-	-	-
Gain sur cession d'immobilisations	(463 660)	463 660	-	-	-
Produits sur cession d'immobilisations	984 703	(984 703)	-	-	-
Remboursements sur l'hypothèque	(92 500)	92 500	-	-	-
SOLDE, À LA FIN DE L'EXERCICE	170 859 $	2 218 009 $	5 000 000 $	7 388 868 $	7 625 534 $

(voir notes ci-jointes)

Welch LLP®
An Independent Member of BKR International

ASSOCIATION CANADIENNE DES AGENTS FINANCIERS

ÉTAT DES OPÉRATIONS CONSOLIDÉ

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

	2018	2017
RECETTES		
Cotisations des membres	2 668 562 $	2 513 231 $
Programme mixte de perfectionnement professionnel (note 7)	1 307 801	520 314
Droits de commandite Covington Capital (note 4)	81 727	109 134
Gain (perte) non réalisé(e) sur placements à court terme	(420 814)	315 330
Revenu de placement réalisé	269 064	212 849
Autres recettes	22 471	21 830
	3 928 811	3 692 688
DÉPENSES		
Salaires et frais afférents	1 857 943	1 807 724
Frais du conseil et membres	139 678	77 067
Services professionnels et autres services commerciaux	318 620	322 509
Frais de communication et de promotion	84 771	59 715
Événements et déplacements	1 678 091	772 996
Frais généraux d'exploitation	486 238	300 845
Intérêts sur la dette à long terme	63 796	28 127
	4 629 137	3 368 983
EXCÉDANT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES (DÉPENSES SUR LES RECETTES) AVANT LE POSTE CI-DESSOUS	(700 326)	323 705
GAIN SUR LA CESSION D'IMMOBILISATIONS	463 660	-
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES (DÉPENSES SUR LES RECETTES)	(236 666) $	323 705 $

(voir notes ci-jointes)

ASSOCIATION CANADIENNE DES AGENTS FINANCIERS

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

	2018	2017
FLUX DE TRÉSORERIE FOURNIS (UTILISÉS) PAR LES:		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des recettes sur les dépenses (dépenses sur les recettes)	(236 666) $	323 705 $
Postes hors-caisse:		
Amortissement des immobilisations	127 425	88 979
Perte (gain) sur cession d'immobilisations	(463 660)	5 633
Perte (gain) non réalisé(e) sur les placements	420 814	(315 330)
Variations des soldes du fonds de roulement hors caisse:		
Comptes débiteurs	(60 632)	(336 054)
Charges payées d'avance	(37 285)	4 436
Comptes créditeurs et charges à payer	(21 889)	92 635
Sommes à recevoir/payer à l'état	(87 134)	9 809
	(359 027)	(126 187)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Diminution (augmentation) des placements à court terme	(212 869)	1 341 521
Diminution des autres placements et des placements à long terme	-	31 702
Acquisition d'immobilisations	(975 566)	(3 064 013)
Produit net sur cession d'immobilisations	984 703	-
	(203 732)	(1 690 790)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produits hypothécaires reçus	-	1 850 000
Remboursements sur l'hypothèque	(92 500)	(46 250)
	(92 500)	1 803 750
DIMINUTION DE L'ENCAISSE ET DES ÉQUIVALENTS	(655 259)	(13 227)
ENCAISSE ET ÉQUIVALENTS, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	389 962	403 189
ENCAISSE ET ÉQUIVALENTS, À LA FIN DE L'EXERCICE	(265 297) $	389 962 $
L'ENCAISSE ET LES ÉQUIVALENTS SE COMPOSENT DE:		
Encaisse	334 965 $	389 962 $
Dette bancaire	(600 262)	-
	(265 297) $	389 962 $

(voir notes ci-jointes)

1. NATURE DES OPÉRATIONS

L'Association canadienne des agents financiers ("ACAF") est une organisation de travailleurs fondée en 1989 sous son ancien nom Association des gestionnaires financiers de la fonction publique. L'ACAF représente les agents financiers de la fonction publique du Canada et de NAV Canada. L'ACAF a adopté sa présente raison sociale et s'est constituée en société sans but lucratif le 23 juillet 2004 en vertu des lois du Canada et a été prorogée selon la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif le 24 février 2014 et, à ce titre, elle est exempte d'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de comptabilité

Ces états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif selon les principales méthodes comptables suivantes:

Principes de consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs et les opérations de 2576623 Ontario Inc. («la société de placements»), une entité contrôlée par l'ACAF. La société de placements est incorporée sous la Loi sur les sociétés par actions de la province de l'Ontario. L'activité principale de la société de placements est la détention d'une propriété pour location commerciale. Le siège social et les opérations de la société sont situés à Ottawa en Ontario.

L'ACAF fournit un soutien administratif sans frais à la société de placements.

Constatation des recettes

Les recettes provenant des cotisations des membres sont comptabilisées sur une base mensuelle, lors de leur versement par les membres. Les droits de commandite sont comptabilisés sur une base mensuelle, conformément aux conventions de commandite. Les revenus de placements réalisés comprennent les intérêts, les dividendes et les gains et pertes réalisés sur les placements. Les gains et pertes non réalisé(e)s sur les placements à court terme représentent l'évolution des cours du marché.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de certains éléments d'actif et de passif à la date des états financiers et sur les montants déclarés de certaines recettes et dépenses en cours d'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Ces estimations sont revues annuellement et, si des corrections s'avèrent nécessaires, elles sont comptabilisées dans les états financiers de la période où elles deviennent connues.

2. **PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES** - Suite

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit:

Bâtiment	40 ans
Matériel informatique	2 ans
Logiciels	1 an
Infrastructure réseau, base de données	3 ans
Mobilier et accessoires	5 ans

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût et sont évaluées régulièrement pour des signes de dévaluation.

Mesure des instruments financiers

Les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. L'encaisse et les titres cotés en bourse sont ensuite réévalués à leur juste valeur à la fin de l'exercice. Tous les autres instruments financiers sont remesurés subséquemment au coût ou au coût amorti.

Les coûts de transaction associés à l'acquisition d'instruments financiers sont comptabilisés à la dépense lorsqu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés par les coûts de transaction associés à l'acquisition et au financement, qui sont ensuite amortis selon la méthode des intérêts effectifs.

Actif net

À la discrétion du Conseil d'administration, l'ACAF a affecté à l'interne l'utilisation de l'actif net pour les initiatives suivantes:

- Le compte de l'actif net non grevé d'affectations pour les activités d'exploitation de l'ACAF.
- L'actif net grevé d'affectations aux placements en immobilisations comptabilise les placements en immobilisations corporelles de l'ACAF.
- L'actif net grevé d'affectations au Fonds de prévoyance conflit de travail sert au besoin.

Au cours de l'exercice, l'ACAF a transféré $néant (2017 - 200 000 $) de l'actif net non grevé d'affectations au Fonds de prévoyance conflit de travail.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'ACAF s'expose à divers risques par le biais des instruments financiers et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer son risque. Les risques principaux auxquels l'ACAF est exposée et ses politiques de gestion de risque sont comme suit:

Risque de crédit

L'ACAF est exposée au risque de crédit provenant de la possibilité que les parties fassent défaut à leurs obligations financières. L'exposition maximale de l'ACAF au risque de crédit est la somme de la valeur comptable de son encaisse et de ses comptes débiteurs. L'encaisse de l'ACAF est déposée auprès d'une banque à charte canadienne et, par conséquent, la direction ne croit pas qu'il y ait un risque de crédit important sur ce montant. La majorité des comptes débiteurs de l'ACAF proviennent du Bureau du contrôleur général. L'ACAF gère son risque de crédit en examinant mensuellement l'échéance des comptes débiteurs et en faisant le suivi des soldes impayés. La direction estime que tous les débiteurs à la fin de l'année seront perçus et n'a pas jugé nécessaire d'établir une provision pour créances douteuses.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'ACAF ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'ACAF rencontre ses besoins de trésorerie en préparant et en surveillant les projections des flux de trésorerie des activités d'exploitation, en anticipant ses activités d'investissement et de financement et en conservant des actifs qui peuvent être rapidement convertis en espèces pour s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour s'acquitter de ses obligations.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de facteurs liés aux marchés. Le risque de marché est composé du risque de taux d'intérêt, du risque de taux de change et du risque de prix - autre.

i) Risque de taux de change

Le risque du taux de change est le risque que la juste valeur des instruments ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en fonction des facteurs liés aux taux de change du dollar canadien par rapport aux taux de change des devises étrangères. L'ACAF est exposée à la fluctuation dans les taux de change associés aux flux de trésorerie et aux investissements qui sont libellés en dollars américains.

	Dollars américains	Dollars canadiens
Placements à court terme	1 096 172 $	1 493 534 $

3. **INSTRUMENTS FINANCIERS** - Suite

Risque de marché - Suite

ii) Risque du taux d'intérêt

Le risque du taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans les taux d'intérêts sur les marchés.

L'ACAF est assujettie au risque du taux d'intérêt en raison de ses placements dans des fonds communs de placement à revenu fixe et dans des certificats de placement garanti. Ce risque est atténué en investissant dans des certificats de placement garanti avec des taux d'intérêt fixes et dans des fonds communs de placement diversifiés, tel que décrit à la note 4. Le passif à long terme de l'ACAF est sujet à des taux d'intérêt variables et par conséquent l'ACAF est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt.

iii) Risque de prix - autre

Le risque de prix - autre est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie à être tirés d'instrument financier fluctuent en raison de variations des prix de marché (autres que celles dont la cause est le risque de change ou le risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs spécifiques à l'instrument financier, à son émetteur ou à de facteurs ayant effet sur des instruments similaires sur le marché.

L'ACAF est exposée au risque de prix - autre puisqu'elle possède des placements dans des titres cotés en bourse qui font l'objet de fluctuations du marché. Cependant, ce risque est géré en investissant dans différents secteurs et différents pays.

Changements des risques

Il n'y a pas eu de changements significatifs dans l'exposition aux risques de l'ACAF depuis l'exercice précédent.

4. **PLACEMENTS**

Les placements à court terme, présentés à la juste valeur, sont les suivants:

	2018	2017
Encaisse	23 241 $	258 157 $
Revenu fixe - fonds communs de placement:		
Canada	1 614 107	1 662 460
États-Unis	31 806	30 158
Capitaux propres:		
Canada	1 965 178	2 041 509
États-Unis	1 451 887	1 301 880
	5 086 219 $	5 294 164 $

Les placements à long terme, présentés au coût net de dépréciation, sont les suivants:

	2018	2017
Fonds II Covington Capital - actions de catégorie B	401 $	401 $

4. **PLACEMENTS** - Suite

L'ACAF avait un placement dans Vengrowth Funds qui lui donnait droit à des droits de commandite. En 2011, les actifs de Vengrowth Funds ont été acquis par Covington Capital. Au moment de l'acquisition, l'ACAF a accepté de co-commanditer le Fonds Covington ("le Fonds"). L'ACAF détient 99 actions de catégorie B (des 199 actions en circulation). Depuis le 1er septembre 2011, l'ACAF a droit à un droit de commandite annuel de 0.11 % de la valeur de l'actif net du fonds.

5. **IMMOBILISATIONS**

	2018			2017
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles:				
Terrain - 193 rue Richmond	1 142 000 $	- $	1 142 000 $	1 142 000 $
Bâtiment:				
193 rue Richmond	2 492 460	31 156	2 461 304	1 819 225
2725 promenade Queensview	-	-	-	475 296
Améliorations au bâtiment	-	-	-	58 834
Matériel informatique	160 109	102 671	57 438	49 120
Logiciels	5 000	5 000	-	-
Infrastructure réseau, base de données	110 868	103 219	7 649	-
Mobilier et accessoires	207 966	34 484	173 482	28 557
	4 118 403	266 530	3 841 873	3 573 032
Immobilisations incorporelles:				
Unionware	87 386	-	87 386	29 129
Total	4 205 789 $	266 530 $	3 929 259 $	3 602 161 $

Il y a 127 425 $ (2017 - 88 979 $) d'amortissement sur les immobilisations compris dans les frais généraux d'exploitation.

6. **FACILITÉS DE CRÉDIT**

L'Association a une facilité de crédit disponible jusqu'à 750 000 $, qui porte d'intérêt aux taux préférentiel. Au 31 décembre 2018, 584 010 $ de cette facilité de crédit a été utilisé. Le solde présenté sur l'état de la situation financière de 600 262 $ démontre le solde bancaire mois les transactions en circulation, incluant les chèques émis mais non encaissés à la fin de l'exercice.

7. **PROGRAMME MIXTE DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL**

Financé par l'employeur et administré conjointement par l'ACAF et le Bureau du contrôleur général, le Programme mixte de perfectionnement professionnel est un fonds de développement professionnel annuel de 1 000 000 $ que l'ACAF a négocié pour ses membres lors de la dernière ronde de négociations collectives.

8. OBLIGATIONS LIÉES AU CONTRAT DE LOCATION-EXPLOITATION

Le contrat de location-exploitation pour de l'équipement, présentement en vigueur, le restera pour une période de 3 ans. La quote-part de l'ACAF dans les paiements de location minimaux futurs globaux dans le cadre de tous les contrats de location-exploitation est de 12 026 $. Les paiements minimaux futurs de location sont payables au cours des exercices suivants:

2019	5 345 $
2020	5 345
2021	1 136

9. DETTE À LONG TERME

La dette à long terme se compose de ce qui suit:

	2018	2017
Banque Scotia - hypothèque à payer versements de capital égaux de 7 708 $ plus intérêts variables au taux préférentiel de la banque, garanti par des biens immobiliers situés au 193 rue Richmond ayant une valeur comptable nette de 3 603 304 $	1 711 250 $	1 803 750 $
Moins portion courante	(92 500)	(92 500)
	1 618 750 $	1 711 250 $

Les versements en capital au cours des cinq prochaines années sont estimés être comme suit:

2019	92 500 $
2020	92 500
2021	92 500
2022	92 500
2023	92 500

Aux fins de ce qui précède, il a été supposé que l'hypothèque existante sera renouvelée à l'échéance selon les mêmes modalités et conditions.

L'ACAF est sujette à des clauses financières restrictives en vertu de la dette à long terme. L'ACAF doit se conformer annuellement au ratio du BAIIDA consolidé sur la portion courante de la dette à long terme et des intérêts qui doit être maintenu à un minimum de 1,25: 1. Au 31 décembre 2018, L'ACAF n'est pas en conformité avec cette clause financière restrictive. La Banque a renoncé ce manquement pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 à la condition que la condition financière ne se soit pas détériorée et que toutes les clauses financières restrictives soient respectées pour le prochain exercice clos le 31 décembre 2019.

10. OPÉRATIONS ENTRE DES PARTIES LIÉES

Conseil d'administration

Le conseil d'administration a reçu des honoraires et des remboursements de salaire totalisant 88 197 $ (2017 - 65 251 $) pour les services rendus. Le conseil a également reçu un montant de 91 022 $ (2017 - 59 696 $) pour des dépenses engagées au nom de l'ACAF. Ces opérations se sont déroulées dans le cours normal des opérations.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour être conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Budget de 2020

Le budget de 2020 proposé pour l'ACFO-ACAF nous permettra de continuer à offrir des services de représentation, de perfectionnement professionnel et de soutien aux membres de grande qualité tout en défendant les intérêts de notre communauté. Plus précisément, voici ce que nous pourrons faire grâce à ce budget :

- Continuer à offrir une représentation et des conseils professionnels en matière de relations de travail, à la satisfaction des membres et selon notre norme exceptionnelle habituelle, notamment en guidant les membres touchés par Phénix tout au long du processus de remboursement et de paiement de dommages-intérêts.
- Offrir, gratuitement dans le cadre du PMPP et à prix coûtant par l'intermédiaire du Centre de formation des contrôleurs, un perfectionnement professionnel de qualité destiné spécifiquement aux professionnels de la finance; soutenir de nouveaux programmes fructueux tels que le salon de l'emploi et le répertoire de CV et élaborer de nouveaux cours pour continuer à répondre aux besoins en évolution des membres en matière de perfectionnement.
- Régler une fois pour toutes, au moyen de l'étude conjointe sur l'équité salariale, le problème de l'écart salarial des FI qui existe depuis toujours.
- Continuer les négociations concernant le régime d'invalidité à court terme du Programme de soutien au mieux-être des employés afin que ce régime soit une amélioration par rapport au régime actuel de congés de maladie et que tous les membres de l'ACFO-ACAF aient la protection dont ils ont besoin quand ils en ont besoin.
- Défendre avec succès les intérêts des membres de l'ACFO-ACAF face aux enjeux qui les concernent dans le milieu de travail tels que l'accroissement des concours non annoncés et l'utilisation de l'intelligence artificielle, pour que les membres puissent progresser dans leur carrière et se préparer à l'avenir du travail dans la fonction publique.
- Favoriser une transition harmonieuse et efficace au groupe CT, en intégrant les nouveaux membres AU et ceux de l'audit interne.

Il est important de noter que le budget proposé est établi en fonction des cotisations des membres qui sont de 50 $ par mois, ce qui explique l'important déficit affiché. Pour accomplir tout ce qui précède tout en maintenant des opérations financières responsables, l'ACFO-ACAF propose une modeste hausse des cotisations qui allègerait ce déficit.

Budget (2020)

Le budget qui suit a été approuvé par le conseil d'administration et examiné par le Comité des finances.

	2018		2019		2020
	Budget	Réel	Budget	Prévision *au oct. 2019*	Budget *proposé**
EXPLOITATION					
Recettes					
Cotisations des membres	2 661 900	2 668 562	2 866 200	2 696 200	2 827 500
Programme mixte de perfectionnement professionnel	500 000	1 307 801	900 000	928 609	950 000
	3 161 900	3 976 363	3 766 200	3 624 809	3 777 500
Frais					
Salaires et frais afférents	1 828 100	1 857 943	1 954 300	2 025 954	2 200 600
Frais du Conseil et des membres	138 300	139 678	189 000	95 738	102 400
Services professionnels et autres	658 500	318 620	381 500	411 798	330 500
Communications et promotions	73 000	84 771	58 800	72 828	64 300
Évènements et voyage	725 500	1 678 091	1 271 800	1 271 100	1 262 300
Frais généraux d'exploitation	459 000	550 034	442 100	584 987	553 900
	3 882 400	4 629 137	4 297 500	4 462 405	4 514 000
Déficit net d'exploitation	(720 500)	(652 774)	(531 300)	(837 596)	(736 500)
Investissement					
Fonds d'investissement de travail	40 000	81 727	-	55 000	-
Revenu de placement	720 900	334 381	265 900	503 234	270 900
	760 900	416 108	265 900	558 234	270 900
Excédent (déficit) net	40 400	(236 666)	(265 400)	(279 362)	(465 600)

	2018		2019		2020
	Budget	Réel	Budget	Prévision *au oct. 2019*	Budget *proposé*
Frais d'exploitation					
Administration	461 700	476 027	458 700	474 790	498 000
Relations de travail	1 065 000	1 087 350	1 162 900	1 267 860	1 385 300
Communications	378 400	325 101	384 000	329 527	371 400
Direction exécutive	199 500	223 180	210 600	209 204	216 200
Installations et dépenses de bureau	530 300	571 433	460 100	611 550	584 000
Conseil d'administration	154 400	128 667	148 500	129 127	181 100
Négociation collective	102 700	110 989	176 700	22 611	6 100
Relations ministérielles	79 100	104 361	118 400	171 307	97 600
Initiatives	190 000	32 998	60 000	30 596	40 000
Perfectionnement professionnel et évènements	576 900	1 468 936	999 800	1 119 868	1 025 200
Conseils du travail et affiliés	116 700	82 601	93 300	87 465	99 100
Plaidoyer	27 700	17 494	24 500	8 500	10 000
	3 882 400	4 629 137	4 297 500	4 462 405	4 514 000

** Notez bien que ce budget ne tient pas compte des modifications proposées à la structure des cotisations syndicales*

Candidats à l'élection

Ian Boyle

Affaires mondiales Canada
Région de la capitale nationale

Chers collègues FI – Je m'appelle Ian Boyle et je vous demande de voter pour moi afin que je puisse continuer à vous servir au conseil d'administration de l'ACFO-ACAF. Pourquoi? Au cours de mes 19 années de FI il a toujours été important pour moi de soutenir mes collègues et de m'impliquer dans diverses activités bénévoles. Qu'il s'agisse de participer aux campagnes de charité en milieu de travail du gouvernement du Canada (à titre de trésorier ministériel, de formateur en sollicitation, de solliciteur), aux comités de santé et de sécurité (milieu de travail et politique), aux comités organisateurs de la Semaine de la fonction publique ou d'agir comme représentant ministériel de l'ACFO-ACAF dans deux ministères, j'ai toujours fait de mon mieux pour aider à améliorer le milieu de travail en dehors des murs de mon bureau.

Par exemple, alors que je représentais les FI au Comité de la santé et de la sécurité au travail du ministère des Finances, j'ai réussi à convaincre la direction que les employés du ministère devaient avoir accès à des défibrillateurs externes automatisés (DEA) qui peuvent sauver des vies. La direction a exprimé beaucoup de résistance à cette idée, mais en travaillant avec mes collègues à la réalisation de cet objectif commun pendant plus de deux ans, nous avons réussi à installer des DEA, ce qui a amélioré la sécurité sur notre lieu de travail.

Lors des élections de 2018, les membres de l'ACFO-ACAF m'ont donné la possibilité de travailler pour eux au sein du conseil d'administration. J'ai eu de nombreuses occasions d'écouter des membres qui travaillent à l'extérieur de mon propre ministère et de me renseigner sur les problèmes auxquels ils ont été confrontés au cours des onze derniers mois, notamment :

- le grave manque de possibilités et de mobilité pour les FI dans les régions;
- l'augmentation des incidents de harcèlement dans le milieu de travail;
- les préoccupations financières des membres qui n'en finissent plus à cause du fiasco du système Phénix;
- la prolifération de concours non annoncés et inéquitables.

Ces problèmes doivent être corrigés et avec l'ACFO-ACAF, je réclamerai avec insistance des solutions acceptables.

Pour conclure, je dirai qu'en 19 années de travail comme fier FI, j'ai eu l'occasion de voir l'ACFO-ACAF croître considérablement en nombre et en influence. J'appuie la voie que nous suivons. Toutefois l'ACFO continue à faire face à de nombreux défis et, si vous me donnez votre appui, je promets de travailler d'arrache-pied à titre de représentant au conseil d'administration afin de trouver des solutions efficaces et viables.

Merci! N'hésitez pas à communiquer avec moi en envoyant un courriel à w.ian.boyle@gmail.com

Candidats à l'élection

Karen Hall

Service correctionnel Canada
Victoria (Metchosin), C-B

Voilà 19 ans que je suis une FI possédant 32 années et demie d'expérience dans la fonction publique fédérale.

Je suis actuellement chef des Finances dans un établissement correctionnel à sécurité minimale et j'ai été directrice des finances et analyste financière pour la GRC à Vancouver. Avant cela, j'ai occupé plusieurs postes administratifs à la GRC, à Transports Canada, à l'ASFC et à TPSGC.

J'ai montré mon engagement envers mes collègues FI en siégeant aux comités de l'ACFO-ACAF depuis 2003 et en travaillant pendant plus de dix ans à améliorer les possibilités de perfectionnement professionnel, notamment en planifiant des activités de perfectionnement professionnel par l'intermédiaire de la section de Vancouver de l'IGF lorsque je travaillais dans la région de Vancouver.

Je souhaite rester au conseil d'administration de l'ACFO-ACAF parce que, si je suis élue,

- je continuerai à me battre pour l'amélioration de votre rémunération et de vos conditions de travail tout en veillant au maintien de vos avantages sociaux actuels;
- je continuerai à me concentrer sur les possibilités de perfectionnement professionnel pour la communauté financière;
- j'offrirai une perspective régionale tout en me concentrant sur la représentation de tous les membres de l'ACFO-ACAF.

Je suis compétente pour être membre du conseil d'administration et je serais un atout parce que :

- j'ai participé à quatre rondes de négociations collectives et j'ai présidé le comité des négociations pour l'une de celles-ci;
- je suis représentante ministérielle depuis le début du programme des représentants ministériels dont je suis actuellement la présidente; en travaillant en collaboration avec nos équipes des communications et des relations de travail, je veille à ce que ce programme réponde à vos besoins;
- comme membre du conseil depuis plusieurs années, j'apporte une continuité et une expérience que je peux transmettre aux nouveaux membres du conseil.

J'apprécie le soutien que vous m'avez donné dans le passé et je vous demande d'avoir l'honneur de continuer à vous représenter.

Candidats à l'élection

Rob Hawkins

Service correctionnel Canada
Kingston (Ontario)

Je suis ravi d'avoir travaillé comme FI pendant plus de 23 ans sur les 27 que j'ai passés dans la fonction publique. Je suis actuellement analyste financier principal chez CORCAN, un organisme de service spécial de Service correctionnel Canada. J'ai eu l'honneur d'être administrateur de l'ACFO-ACAF au cours des huit dernières années et représentant ministériel au cours des quatre années précédentes.

Je souhaite continuer à siéger au conseil d'administration de l'ACFO-ACAF à titre d'administrateur pour faire avancer les initiatives suivantes :

- Président de la négociation collective lorsque l'ACFO-ACAF a obtenu le fonds de formation d'un million de dollars.
    - Je souhaite continuer à utiliser le fonds pour offrir une formation supplémentaire utile à tous les FI.
    - Je plaide en faveur de l'augmentation du fonds afin de faciliter les possibilités de formation continue pour les FI.
- Siéger au comité directeur du Programme de soutien au mieux-être des employés (PSME) avec le Conseil du Trésor et d'autres agents négociateurs.
    - Je veillerai à ce que les membres bénéficient d'un régime équitable qui les protège lorsqu'ils sont malades, personne ne devrait avoir à se soucier de son salaire en cas de maladie.
    - Je veillerai à ce que tout régime du PSME respecte les exigences énoncées dans le protocole d'entente, notamment en accordant une journée de congé supplémentaire, et en ne nous faisant PAS perdre nos crédits de congé de maladie.
- Chercher à obtenir des salaires plus élevés pour tous les niveaux de FI afin de combler l'écart entre le secteur public et le secteur privé et de suivre le rythme de l'inflation.
- Préconiser l'augmentation du perfectionnement professionnel offert par l'employeur au niveau des ministères, notamment la formation en langue seconde pour permettre aux membres d'avoir un meilleur accès aux possibilités de promotion.
- Écouter les préoccupations des membres et les porter à l'attention du conseil d'administration, avec rétroaction aux membres.
- Assurer une utilisation appropriée des cotisations des membres, tout en maintenant l'un des taux les plus bas de la fonction publique.
- Continuer d'offrir une représentation régionale avec plus d'activités en présentiel comme les séances de mise au point régionales de l'ACFO-ACAF.

Je suis qualifié pour être membre du conseil d'administration et je serais un atout parce que :

- J'ai été président de l'équipe de négociation collective et j'ai fait partie de l'équipe de négociation collective pendant quatre rondes de négociations.
- Je suis représentant syndical bénévole de l'ACFO-ACAF à SCC depuis des années.
- J'ai établi un solide réseau d'intervenants clés dans de nombreux ministères, au Conseil du Trésor et avec d'autres agents négociateurs, grâce à des années de bénévolat auprès de l'ACFO-ACAF.
- Je suis passionné de politique, je me tiens au courant de l'actualité.
- J'ai mené avec succès l'initiative des descriptions de travail génériques nationales.
- J'ai une expérience directe des défis liés aux réorganisations ministérielles.
- J'ai travaillé dans la région au cours de ma carrière et je comprends les défis et les frustrations liés au perfectionnement professionnel et à l'accès à l'avancement professionnel.

Candidats à l'élection

Andrew Burt

Anciens Combattants Canada
Charlottetown (Î.-P.-É.)

Biographie

J'ai été candidat au Programme de recrutement et de perfectionnement des agents financiers (RPAF) et j'ai été embauché par Transports Canada en octobre 1996. J'ai travaillé à Ottawa jusqu'au printemps 1999, puis j'ai quitté la fonction publique fédérale pour retourner à l'Île-du-Prince-Édouard. J'ai passé huit ans au Conseil du trésor de l'Île-du-Prince-Édouard avant de retourner dans la communauté FI au début de 2007 au ministère des Anciens Combattants. Je travaille au niveau FI-2 depuis plus de dix ans dans les domaines des politiques et systèmes, des contrôles internes, des systèmes financiers, de la planification financière et de la comptabilité ministérielle. Il y a un an, j'ai également terminé une affectation de 22 mois à EDS, à la direction des finances de la région de l'Atlantique.

Motivation

Je souhaite vivement me joindre au conseil d'administration après mon expérience positive au sein du comité de négociation collective et de l'équipe de négociation et après avoir aidé à présenter notre offre récente aux membres au cours de la dernière année. J'aimerais contribuer à des questions autres que la rémunération et continuer à travailler avec le conseil et le personnel pendant la transition qui mènera à la mise en place du nouveau groupe Fonction de contrôleur.

J'ai vécu divers problèmes et subi des pressions qui sont la réalité quotidienne de nombreux agents financiers. À l'approche du passage à l'an 2000, j'ai subi les pressions d'amis et d'anciens collègues qui m'incitaient à quitter la fonction publique et à me joindre à Nortel ou à diverses firmes d'experts-conseils, tout cela en effectuant de nombreuses heures supplémentaires (avec le recul, je constate que j'avais un très mauvais équilibre travail-vie personnelle) et en étudiant pour obtenir mon titre. J'ai également participé à de nombreux processus de sélection du personnel et je me suis senti frustré d'avoir à démontrer mes connaissances de base pour satisfaire aux critères de sélection.

J'espère jouer un rôle dans le renforcement de la cohésion de la communauté FI en cherchant à réformer la classification et en m'assurant que tous les postes au sein de notre communauté sont classés aux niveaux appropriés en fonction de la quantité de responsabilités et du type de travail.

Qualifications

- En plus de mon diplôme universitaire (baccalauréat en administration des affaires - 1994) et de mon titre professionnel (CMA-1999, maintenant CPA), je suis titulaire d'un certificat en gestion des ressources humaines et je suis un maître Scrum certifié (Scrum Alliance) pour les projets Agiles.
- Je suis bilingue (E/C/B) et je cherche continuellement des occasions d'améliorer mes compétences à l'oral (dans les deux langues officielles).
- J'ai vécu des expériences très différentes en travaillant dans la RCN et à l'Île-du-Prince-Édouard.
- Je suis marié depuis 24 ans et j'ai trois enfants (âgés de 10, 15 et 19 ans), alors j'apporte une multitude de compétences en gestion de conflits et en recherche de consensus.
- J'ai une expérience personnelle des processus de plaintes officielles et officieuses en milieu de travail.

Je crois que ma vaste expérience sera précieuse pour le conseil d'administration de l'ACFO-ACAF ainsi que pour l'ensemble des membres.